I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° Réf : 760/ ..91.04../CM/2026 -2027 POUR LA FOURNITURE DES ORDINATEURS PORTABLES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DU PROGRAMME TOURISME.

Date de Publication : 12 / 11/2026

Date d'Ouverture des offres : 01 / 12/2026

1. Objet du Marché

Ministère des Ressources Minières, Energétique, de l'Industrie et du Tourisme invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour la fourniture des ordinateurs portables de la Direction Générale du Programme Tourisme, dont les spécifications techniques et le nombre sont définies en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Les paiements prévus au titre de ce marché sont sur **le budget de l'Etat, exercice 2026-2027, ligne : 42000320042138011000047402, Frais de Fonctionnement de la Direction Générale du tourisme.**

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par un Appel d'Offres National Ouvert (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics au Burundi.

Les Associations sans but lucratif et les Organisations Non Gouvernementales ne sont pas éligibles pour ce marché.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être gratuitement consulté au Cellule des marchés publics, tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h30 et pourra être obtenu audit bureau sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **Cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** non remboursables, versé au compte n° CC10003 sous compte de transit des recettes non fiscales, ouvert à la BRB au nom du compte général du trésor.

6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'Appel d'Offre afin de déterminer l'offre conforme le moins disant.

8. Allotissement

Les fournitures prévues dans cette offre sont réparties en un seul lot. Les soumissionnaires peuvent aussi proposer un délai raisonnable plus court.

9. Délais ou validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 30 jour calendaire à compter de la date d'ouverture effective des offres.

10. Lieu, date et heure de dépôt et d'ouverture des offres

Toutes les offres doivent être déposées au Cabinet du Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, au plus tard **le / /2026 à 10 h 00 et seront ouvertes le même jour à 10 h 30**. Les soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent pourront y assister.

NB : Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas ouverte et sera rejetée lors de l'analyse.

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres en 5 exemplaires dont un original et 4 copies en mentionnant clairement sur les exemplaires « **Offre technique** » et « **Offre financière** ».

Les offres seront rédigées en langue française et porteront la mention suivante : **« OFFRE POUR LA FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES DE LA DIRECTION GENERALE DU PROGRAMME TOURISME, /...../F/2026-2027 », à n'ouvrir qu'en séance publique.**

Les offres doivent être paginées et paraphées.

11. Offre financière

Le soumissionnaire doit exprimer sa soumission en Monnaie locale (Francs Burundais TVAC).

12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de Deux millions de Francs Burundais (2 000 000 BIF).

13. Attribution du marché

L'attribution du marché est faite par le Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme au soumissionnaire dont **l'offre est reconnue administrativement et techniquement conforme à l'AO et financièrement est le moins disant.**

14. Demande des renseignements/éclaircissements sur le DAO

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à tous les acquéreurs du Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

15. Délai de livraison

La fourniture est livrée dans un délai de 30 jours calendaire à compter de la date de notification du marché.

16. LIVRABLES ET TACHES DU SOUMISSIONNAIRE

Un soumissionnaire va fournir **six ordinateurs portables conformes à la commande**.

II. CORRUPTION OU MANŒUVRES FRAUDULEUSES

1. La législation burundaise exige des agents publics, ainsi que des candidats, soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs et entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché.

2. En vertu de ce principe, sont définis aux fins de cette présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et

(i) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à l'Emprunteur.

(ii) "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'Emprunteur des avantages de cette dernière.

3. De plus, l'attention des soumissionnaires est attirée sur les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi en ses articles 354 à 370 traitants des Règles d'Ethique, de la lutte contre la corruption et des sanctions en matière de Marchés Publics et délégations des services publics.

III. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. Le Contenu du DAO:

- Avis d'Appel d'offres;
- Instructions aux soumissionnaires;
- Données Particulières d'Appel d'Offres;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières;
- Formulaires de soumission;
- Bordereaux des prix et des quantités.

2. Modifications au Dossier d'Appel d'Offres

Le Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur. Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

3. LE CONTENU DE L'OFFRE

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

a) ***Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera***:

1. Une preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. Statuts de l'Entreprise ou de la Société;
3. Un acte d'engagement signé et cacheté, établi suivant le modèle en annexe;
4. Une garantie bancaire de soumission, établi suivant le modèle en annexe;
5. Une attestation de bonne exécution de trois marchés analogues;
6. Une copie d'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR;
7. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS ou autres institutions d'affiliation sociale et en cours de validité;
8. Un certificat d'Immatriculation Fiscale (NIFou autres);
9. Un registre de commerce (copie);
10. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe;

11. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus trois mois;
12. Un document de proposition technique;
13. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
14. En cas de groupement d'entreprises, présenter les documents suivants :
 - La convention de groupement notariée entre tous les membres du groupement ;
 - Une procuration signée par les personnes habilitées des membres du groupement autorisant le mandataire à les représenter auprès de l'autorité contractante.
15. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

b) Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera:

1. Un acte de soumission dûment rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Un bordereau des prix rempli suivant le modèle en annexe;
3. Une proposition de délai de livraison.

NB: L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à Bujumbura le ..10../..1../2026

Le Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Dr. Hassan KIBEYA

